

Conseil municipal du 5/01/2018

Présents : E Coutou, P Doumerc, A Dugué, JL Kretz, JJ Lacombe, P Lefranc, S Maffre, S Besse
Absents Excusés : Axel Letelier (pouvoir à JL Kretz), Philippe Delabre (pouvoir à S Besse), P Guemin,
J Damo. Absents : Antoine Jadelot, B Remond

Monsieur le maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 2 février 2018 à 18h30
Monsieur le maire propose une réunion de travail sur le budget le lundi 22 janvier

Compte rendu du conseil municipal

1 - délibération suite à la demande du percepteur de mettre en conformité le budget eau et assainissement et son autonomie financière :

Cf. la loi de compétence des EPCI, la DGFIP demande à ce que le budget mairie soit définitivement séparé au 1^{er} janvier 2019 du budget eau et assainissement (trésorerie, salaire, imputation budgétaire croisée).

Délibération votée avec 8 voix pour + 2 pouvoirs

2 - avenant au marché toiture de l'église Sainte-Catherine :

Dans le cadre de ce marché un supplément de travaux de 1943 € hors-taxes doit être votée et intégrée sous forme d'avenant afin de prendre en compte les travaux de stabilisation des piliers du fronton et de récurage des égouts

3 - trésorerie – information :

Le personnel de la trésorerie de Cordes qui suivait l'ensemble des budgets des collectivités dont celle de Penne va continuer encore à nous suivre pendant une année. Au terme de cette année d'accompagnement, avec la réorganisation et la fusion avec les nouveaux services des impôts et des trésoreries nous devons attendre de savoir quel type de suivi particulier nous sera proposé.

4 - Subvention familles rurales :

L'association familles rurale renouvelle la sortie au ski avec les enfants et les familles du secteur et demande comme l'année dernière une subvention de 300 € à la mairie.

Délibération votée avec 8voix pour + 2 pouvoirs

5 - statuts de la communauté de communes 4C :

Suite à une erreur de saisie technique, la validation de la délibération acceptant les statuts de la 4C n'a pu être enregistrée car ces mêmes statuts n'intégraient pas la compétence action sociale qui semble avoir été omise lors de sa rédaction. Nous devons donc proposer un nouveau vote de cette délibération acceptant les statuts de la 4C, déjà validée par le conseil municipal

Délibération votée avec 7voix pour + 2 pouvoirs - 1 abstention

6 - conventions de maillage AEP :

La commune de Vaour a soumis une annotation précisant que si le bassin du Castelet ne se faisait pas elle ne verserait pas sa contribution et se retirerait de la participation à ce projet de maillage.

Pour information de la part de Monsieur le maire (suite à la conférence des territoires à laquelle participaient l'agence des maires ruraux), le discours du ministre a été très appuyé sur le fait que la compétence de l'eau et de l'assainissement resterait en charge des mairies et des syndicats déjà créés sans pour autant être récupérés par les nouveaux EPCI. Si les deux tiers des communes ayant déjà en syndicat souhaitent rester dans leur configuration initiale, ces structures pourront conserver les syndicats auxquels elles appartiennent et le nouvel EPCI ne reprendra pas les actifs et passifs de ces syndicats en regroupant cette compétence assez spécifique.

Concernant le projet de maillage, l'agence de l'eau et le conseil départemental annoncent 80% d'aide (~ 2 millions d'euros) d'aide sur ce projet majeur et vital pour le secteur (projet de 3,8 millions d'euros hors-taxes, pour lequel nous pouvons attendre un financement global de l'ordre de 80 %) des parentaires.

La délibération de vote de la convention est reportée au conseil municipal du 2 février

7 - demandes d'aide sociale :

Délibération validée d'une aide de 379 € pour accompagner une famille en difficulté.

Délibération votée avec 8 voix pour + 2 pouvoirs

8 - rapports de la CLECT :

Le remboursement de la commune à la CLECT (72 000 € il y a trois ans, environ 53 000 € actuellement) se résumera au terme sous quatre ans au seul remboursement de la partie voirie et de ses travaux associés. Il est demandé au conseil d'approuver le rapporte de la CLECT : montant de remboursement de 53 000 € validés au budget 2017.

Délibération votée avec 8voix pour + 2 pouvoirs

9 - Patus de Vignères.

Le conseil municipal a tout d'abord validé son accord pour la vente des parcelles BN 86 et BN 120. Comme le stipulait la loi, l'ensemble des patibulaires ont dû procéder au vote préalable obligatoire, vote qui a confirmé à 100 % l'accord pour la vente de ces parcelles.

Le conseil doit donc valider par une délibération confirmant que toutes les procédures ont été respectées et que les parcelles du Patus peuvent être vendues aux demandeurs suivant les conditions et montant convenus.

Délibération votée avec 8 voix pour + 1 contre – 1 abstention

10 - abords de la maison partagée :

Afin de respecter la sécurité de ce site, il est demandé au conseil municipal de procéder à l'engagement d'une somme de 1400 € à 2000 € (avec des accessoires et végétalisation) permettant l'achat d'une barrière qui sera installée au-dessus du mur surplombant l'accès handicapés. Cette barrière sera en bois de noyer et accueillera un espace végétalisé afin d'égayer l'ensemble du mur (opérations 237 du programme)

Délibération votée avec 8 voix pour + 2 pouvoirs

11 - régimes indemnitaires du personnel :

C'est la désignation qui est donnée désormais aux primes de fin d'année du personnel municipal.

Il est proposé de conserver les primes versées l'année dernière sous la forme suivante :

400 € d'indemnités pour les emplois temps partiels

650 € d'indemnités pour les emplois temps complets ou temps pleins

Délibération votée avec 8 voix pour + 2 pouvoirs

12 - propositions « autorisation dépenses d'investissement » :

Les perceptions n'acceptent plus, et n'accepteront plus les restes à réaliser sur des opérations projet dans les budgets des collectivités qui n'étaient pas engagées en n-1.

Les trésoreries proposent si le conseil l'accepte de prendre une délibération qui permettrait de garder une enveloppe (à hauteur de 25 %), ce qui éviterait de relancer un nouveau programme.

Monsieur le maire propose de reprendre ce point lors de la réunion budget du 22 janvier et de voir s'il y a lieu de statuer sur une décision à prendre en ce sens au prochain conseil municipal.

13 – Marché AEP :

Trois entreprises ont répondu à ce marché (Rolsoni, Colas, Florès TP & Didier Maffre) piloté par le cabinet NALDEO. L'analyse des dossiers partagés avec la commune de Vaour a mis en avant que la proposition financière et technique de l'entreprise Florès TP & Didier Maffre offrait le meilleur intérêt pour nos communes ... pose pour les premiers tronçons (programme 2017).

Le conseil décide de suivre l'avis de la CAO et de choisir le groupement d'entreprise FLORES/MAFFRE pour cet appel d'offre pour un montant HT de 660 294.50€, dès lors que la validation finale du projet sera confirmée.

14 – Aménagement du Bourg :

Le chiffrage par procédure d'appel d'offres de la tranche 2 de l'aménagement du village, normalement travaillé pour la commission (qui n'a pas émis d'avis et de retour) a permis de procéder aux premières évaluations de ce projet.

Les offres proposées par les trois entreprises Florès TP & Didier Maffre 203 K€, Effage 205 K€ et ES BTP 216 K€ ont permis d'évaluer les travaux prioritaires à mettre en œuvre avec leurs coûts associés :

- aménagement périmètre pompe à essence
- accès handicapés épicerie

- pergola autour des containers poubelles
- mur de soutènement à relever et à consolider
- places de parking végétalisées sous l'école et la salle des fêtes

La collectivité a fait évaluer un ensemble de travaux qui peuvent être pris en régie et qui permettraient de redescendre le budget prévu de cette tranche d'environ 92 000 €

Il a été demandé en conseil municipal que la commission aménagement puisse venir présenter et débattre de cette tranche du projet devant le conseil afin de valider collectivement les choix à retenir.

15 – PLU PLUI :

La rencontre entre les services de l'État DDT, des représentants de la 4C dont le Président, Monsieur Roocks et Philippe Delabre, le maire de Penne, en présence de Paul Doumerc nous dissuade de poursuivre le PLU proposé par la commune de Penne avec l'arrivée prochaine du PLUI pris en charge par les équipes de la 4C.

Notre PLU nécessiterait de prendre un avenant et de faire un nouveau marché pour relancer notre PLU, sachant que ce PLU comporte de nombreux points sur lesquels les services de l'État risquent à nouveau de nous retoquer. M. Le Maire indique que compte tenu des chances du succès et du budget engagé il n'est pas favorable à la poursuite de ce projet.

Paul Doumerc met en avant que ce dossier est un engagement majeur de l'équipe municipale, et que c'est une question d'honneur que de poursuivre ce projet dans les meilleures conditions acceptables.

Concernant les opérations de CU, et nouveau permis de construire en cours qui reste bloqués, Monsieur le Maire et Monsieur Quiles ont mis la pression lors de cette réunion sur les services de l'État en expliquant que nous ne pouvions pas attendre quatre ans le vote du PLUI sans pouvoir débloquent les dossiers qui respectent les règles du RLU. Excepté la commune de Cordes qui a son PLU, toutes les communes de la 4C sont dans le même cas que Penne.

Une nouvelle rencontre avec les services de l'État pour traiter les dossiers bloqués ou en cours d'instruction (3 à 4) sera programmée avant fin janvier. Elle permettra de fixer un cadre des nouvelles demandes en attendant la mise en œuvre du PLUI.

16 - informations diverses

Projet Grand site : la région demande à ce que l'ensemble des acteurs qui souhaitent participer au projet Grand site se regroupent au travers d'entités (des identités de territoires de projets conséquent) (regroupement de Najac à Penne sur la vallée de l'Aveyron, autre regroupement possible avec Villefranche et la QRGA, étude du regroupement Vère Grésigne qui a été jugé insuffisant...). Suite à la délibération du conseil municipal de participer à ce projet, nous restons mobilisés et prendrons le train du porteur de projet qui nous sera le plus favorable.

Convention de territoire sur l'eau et la ruralité (à Cahors en présence du Premier ministre) : les propositions et axes de réflexion ont mis en avant que nos régions éloignées de Paris sont oubliées, que nous devons faire face à des déserts médicaux, que nous devons composer avec une absence de couverture numérique (préalable nécessaire à la mise en place de la télémédecine, du télétravail,...)

Projet Bourg centre : pour prétendre à ces projets les collectivités souhaitant adhérer doivent avoir préalablement intégré un PLUI et rentrer dans des programmes de type OPH, sport, aménagement.

Paul Doumerc va créer un groupe de travail autour du projet bourg centre et fera des propositions au conseil municipal.

Élagage des platanes autour de la salle des fêtes et des marronniers sous l'école à étudier

Demande de possibilité d'utiliser la salle du tennis pour des mini-entraînements des joueurs de football Pénnois afin de s'entraîner en semaine.

Question d'une habitante du village concernant la mort d'un chien (tué par balle) sans dépôt de plainte : Monsieur le maire a décidé de déposer plainte auprès de la gendarmerie **afin** de sensibiliser l'ensemble des habitants à une meilleure vie en communauté et un respect du voisinage.

Voirie : les intempéries du moment ont ajourné les travaux du Plot, du chemin de la Madeleine. Une étude du chemin sous le château doit être menée.

La séance s'arrête à 21h10.